

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 291/7° L fixant la date d'ouverture et la durée de la deuxième session ordinaire 1972 de la Chambre des Députés

n° 291/7° L

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
16 novembre 1972

Numéro JO  
n° 23 du 10/12/1972

Date du numéro  
10 décembre 1972

### VISAS

La Commission permanente de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, notamment en son article 28

**Vu** la délibération n° 23/7 L du 28 décembre 1971 portant délégation d'une partie des pouvoirs de la Chambre des députés à la Commission permanente pour l'année 1972

A adopté dans sa séance du 16 novembre 1972 la délibération dont la teneur suit :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— La date d'ouverture de la deuxième session ordinaire 1972 de la Chambre des Députés est fixée au jeudi 30 novembre 1972 à 9 heures. Art. 2. — La durée de cette session sera au maximum de deux mois.

*Le Président de la Commission permanente*  
*ORBISSO GADITTO HASSAN. Le Secrétaire de la Commission permanente*

**ABDOULKADER HASSAN MOHAMED**